

Présentation du Pacte en faveur de la haie

Avancées | 16.01.2025



Pacte en faveur de la haie



- **Présentation Générale**
- **Focus :**
 - **AAP Plantation et Gestion**
 - **Observatoire**

Pacte en faveur de la haie

- Présenté le 29 septembre 2023 par le ministre de l'agriculture et la secrétaire d'Etat à la biodiversité
- Intégré à la planification écologique, la stratégie nationale bas carbone, la stratégie nationale biodiversité
- Objectifs : mettre un coup d'arrêt à la disparition des haies pour obtenir un gain net de **50 000 km de linéaire de haie d'ici 2030**
- 5 axes, 25 actions : connaissance et formation, aides financières, conseil, réglementation
- **Approche globale et intégrée :**
 - ✓ Couvrir l'ensemble des haies, agricoles ou non
 - ✓ Simplifier l'application de la réglementation
 - ✓ Redonner de l'intérêt aux haies, notamment économique, pour mieux les préserver et les gérer
 - ✓ Trajectoire 2024-2030



Mesures financières :



Production de graines
et plants ligneux



Accompagnement à
la plantation et à la
gestion durable



Investissement à
l'implantation de haies et
d'arbres intraparcellaires



Animation pour la
filière bocagère de
valorisation durable



Investissement pour la
filière bocagère de
valorisation durable

AAP national commun avec les
pépinières et semenciers forestières
et agroforestières avec instruction
D(R)AAF/SERFOB

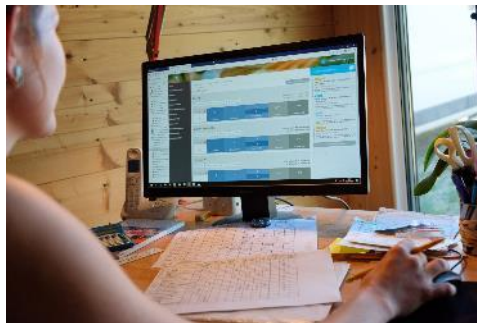
AAP régionaux (D(R)AAF / DDT(M))

AAP national lancé et instruit par l'ADEME

Mesures supports :



Formation : Projet CAP'Haie
DGER – Bergerie Nationale de
Rambouillet



Simplification de la réglementation
-> Régime déclaration/autorisation
unique dans la loi
-> Adaptation application
réglementation espèces protégées
-> Plateforme de Guichet Unique
d'information/instruction



Observatoire de la Haie
IGN, INRAE, OFB

Et d'autres mesures à lancer...

Mesure d'aide à l'accompagnement à la plantation et à la gestion durable

Le dispositif d'aide à la plantation et à la gestion durable des haies constitue la principale mesure financière du Pacte en faveur de la haie.

➤ **Objectif : soutenir financièrement des structures animatrices à l'accompagnement des agriculteurs à la plantation et à la gestion durable des haies et arbres intraparcellaires sous forme de différents volets :**

- Sensibilisation générale et communication
- Accompagnement à la plantation
- Accompagnement à la gestion durable
- Actions de formation des conseillers
- Actions de coordination de l'animation

Instruction régionale par les D(R)AAF ou DDT(M)



Retour AAP 2024

Résultat non définitif

**244 dossiers
d'accompagnement à la
plantation et gestion des
haies**

Dont 105 consortiums

**Dans l'ensemble des régions
Française (or Mayotte, Guyane
et Guadeloupe)**



Mesure d'aide à l'investissement à l'implantation de haies et arbres intraparcellaires

Les bénéficiaires :

- Sur surface agricole
- PME avec production agricole primaire : par exemple un·e agriculteur·trice ou un groupement composé à 100% d'agriculteur·trice·s (type GIEE) ou établissements d'enseignements agricole

Les travaux éligibles :

- Travaux préparatoires au chantier de plantation
- Travaux liés à la plantation
- Travaux d'entretien sur les haies et arbres implantés
- Travaux de régénération naturelle assistée (RNA)

Instruction régionale par les D(R)AAF ou DDT(M)



Informations disponibles sur le site des D(R)AAF

Retour AAP 2024

Résultat non définitif

*2570 dossiers d'investissement
pour la plantation*

Dont 135 en collectifs

*Dans l'ensemble des régions
Française (or Mayotte et Guyane)*



L'Observatoire de la haie



Objectifs de l'Observatoire

- ✓ **Cartographier et suivre la progression des haies** (agricoles et non agricoles, y compris en Outre-Mer)
 - ✓ **Caractériser les haies, en quantité et en qualité, pour répondre aux différents besoins** (gestionnaires, administration, filières, chercheurs, etc.)
 - ✓ Support du Guichet Unique Haie
-
- **Identification à partir d'une méthode fiable, standardisée et reproductible** (amélioration des techniques initiées par l'IGN sur la détection par modèle IA à partir d'images aériennes) des haies (en polygone et linéaire) dans un socle de végétation hors forêt (haies, alignements d'arbres, arbres isolés, bosquets)
 - **Caractérisation des haies :**
 - Longueur, largeur, hauteurs, densité, etc.
 - Boîte à outils pour les acteurs volontaires afin d'obtenir des attributs qualitatifs complexes selon les besoins locaux et les données complémentaires disponibles (strates dominantes, connectivité, etc.)
- Compléments envisagés, via des **modules complémentaires**, pour un enrichissement **progressif et collaboratif des données**, notamment par le Guichet Unique



Les acteurs du projet

Un projet en collaboration avec les ministères de l'agriculture et de la transition écologique.

Les acteurs suivants sont impliqués en tant que pilotes de ce projet :

- Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (**MASA**)
- Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche (**MTE**)
- Institut national de l'information géographique et forestière (**IGN**)
- Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (**INRAE**)
- Office Français de la Biodiversité (**OFB**)



D'autres acteurs de la haie pourront être impliqués dans le cadre de groupes de travail portant notamment sur le volet collaboratif de l'Observatoire.

Calendrier prévisionnel

- fin 2025 : 1^{er} version du socle de végétation fin 2025
- fin 2026: 2nd version du socle de végétation, intégrant le résultat des travaux sur la distinction des haies et des alignements d'arbres
- Le calendrier pour le processus de mise à jour du référentiel et la conception du portail de l'Observatoire reste à définir



Temps d'échange

